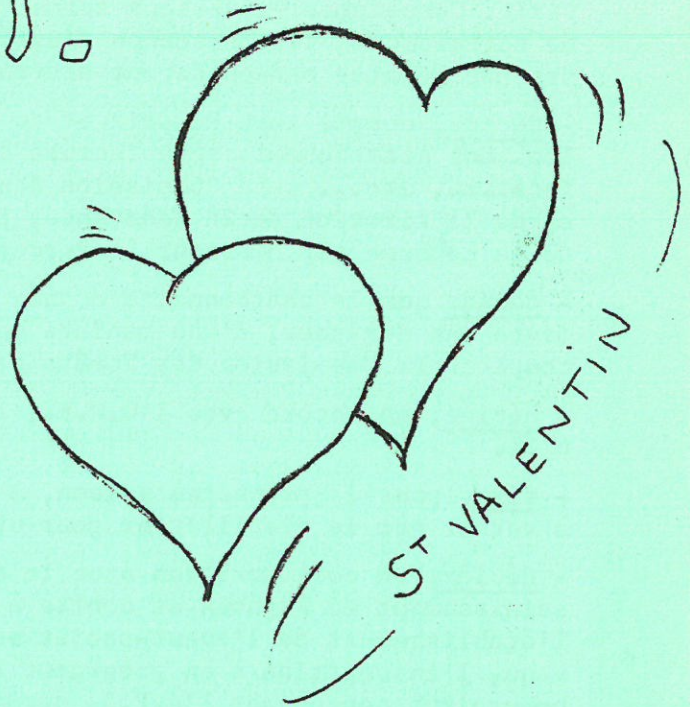


ENTRÉE-NOUVEAU.

FEVRIER 81



I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Importante réunion pour les Conseillers Municipaux réunis le 20 février 1981 et qui ont délibéré sur un ordre du jour chargé, tellement chargé qu'une réunion spéciale consacrée au seul budget primitif sera nécessaire courant mars.

Les décisions suivantes ont été prises: Le Conseil

- décide la location du logement de fonction situé au 1er étage du bâtiment " Mairie " à Monsieur Eric Poirel et son épouse, à partir du 1er février 1981. Il fixe à 210 F par mois le montant de la location, lequel montant est révisable chaque année. Pour décider ce prix, les Conseillers ont tenu compte des diverses servitudes qui pèsent sur la valeur locative de l'appartement. Le Conseil désigne Messieurs GEORGE et SOUVAY pour signer le bail avec le Maire.
- sollicite, après avoir entendu les explications du Maire, une subvention pour une acquisition de terrain devant servir de petite réserve foncière.
- porte à 0,50 F la taxe d'assainissement par m³ d'eau rejetée, mais maintient le prix du m³ d'eau au prix de 1980 (1,20 F).
- fixe à 25 F (au lieu de 20 F) la valeur du bon d'achat de Pâques en faveur des Aînés de Thiaville.
- autorise le Maire à signer la convention avec E.D.F. concernant l'installation d'un transformateur au sol plus puissant pour alimenter une partie du village et le lotissement de Bellevue, l'ancien transformateur étant à saturation. La somme de 12 750 F représentant 15 % de la dépense sera à la charge de la commune.
- décide la vente sur pied des résineux, à l'automne, de la parcelle 15 et conserve pour les affouages 1982 les feuillus des parcelles 13, 14 et 15.
- autorise le Maire à signer la convention confiant à un débardeur exclusif le débardage des parcelles n° 8 et 12. A la suite des contacts pris à cet effet par l'O.N.F., Messieurs COLIN, rue de la côte à Thiaville, ont fait l'offre la plus avantageuse et assureront donc ce travail.

- précise que désormais les nettoiemnts en forêt communale seront " griffés " au préalable par les techniciens de l'O.N.F. afin d'éviter certains abus constatés de la part des personnes auxquelles le travail avait été confié.
- indique que les nettoiemnts seront confiés par priorité à des habitants de Thiaville. Compétence et sérieux seront des éléments indispensables pour toute demande de nettoiemnt, les personnes n'ayant pas assuré correctement le travail confié lors des précédentes années seront écartées.
- décide, compte tenu du prix et de la rareté du bois, que désormais le bois façonné lors des nettoiemnts sera facturé de 10 F à 20 F du stère selon la qualité, la facilité, etc... . La Commission des Forêts est chargée de la vérification des volumes et de la fixation de la redevance, laquelle sera mise en recouvrement pour le compte de la commune par Monsieur le Percepteur de Baccarat.
- décide que la charbonnette donnée par les bûcherons dans les coupes affouagères ne devra pas dépasser, d'une manière générale, un diamètre de 10/12 cm. Les garants de coupe et la Commission des Forêts s'assureront du respect de cette décision.
- décide, en accord avec l'O.N.F., l'aménagement complet et rationnel de la parcelle n° 1.
- fixe, pour la prochaine saison, à 1 F du litre d'eau de vie produite, la redevance à verser par le distillateur pour utilisation du local des pompes.
- décide, en collaboration avec la commune de LACHAPELLE, d'étudier le projet d'assainissement de Fagnoux et confie à Monsieur DRAPERI, Ingénieur-Conseil à Baccarat, l'établissement de l'avant-projet sommaire. Le Conseil sollicitera alors, le moment venu, l'inscription à un programme D.D.A. et demandera la subvention prévue. Les honoraires concernant l'A.P.S. seront répartis entre les deux communes.
- décide quatre ouvertures de crédit pour des dépenses imprévues non inscrites au budget 1980 (deux pour la Commune, deux pour le B.A.S.).
- demande à participer aux éventuelles réunions à venir concernant l'aménagement de la route nationale n° 59; bien que n'étant pas sur le tracé de celle-ci mais directement concerné par les projets de contournement envisagés, le Conseil tient à être tenu au courant.
- note le début des travaux préliminaires au rescindement de l'immeuble de Monsieur Henri POIREL, du renforcement prochain du réseau d'éclairage public (Bellevue, Fagnoux, etc...), des difficultés rencontrées pour réparer la canalisation d'alimentation des fontaines, des divers travaux en cours dont certains sont retardés par les conditions météorologiques.
- évoque les conditions de location de la salle du Foyer Rural (voir article suivant).

Enfin, le Maire donne lecture des voeux des diverses personnalités, des demandes de subvention présentées par des organismes étrangers à la commune, des remerciements.

Il est presque 2 heures (du matin...) lorsque la séance est levée!

II.- LOCATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL.

Le Conseil, appelé à préciser sa position en matière de location de la salle à un propriétaire de résidence secondaire, donne son accord. A l'issue de la discussion, le Conseil rappelle que la location est réservée aux habitants de la commune (et accessoirement à ceux de Lachapelle eu égard aux relations associatives et autres existantes). Hormis les résidences secondaires qui font l'objet d'un examen particulier, il est précisé qu'il convient d'habiter effectivement la commune.

En particulier, les locations pour le compte d'enfants mariés ou autres parents habitant dans une autre commune ne sont pas acceptées. Il est indiqué également que la location intéresse des événements familiaux, tels: baptême, communion, mariage. Les cas non prévus feront l'objet d'un examen par le Conseil, ou à défaut, si l'urgence le justifie, par la Commission des Fêtes et Loisirs.

.../...

V.- ELAGAGE ET ABATTAGE.

Les propriétaires riverains de la ligne à très haute tension 63 KV Etival-Glonville sont informés qu'E.D.F. procédera, pour des raisons de sécurité, à des travaux d'élagage, abattage et débroussaillage.

VI.- CHEZ NOS VOISINS DE LACHAPELLE (Extrait de LACHAPELLE - FLASH ".

Le Conseil a décidé d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires rue de l'Eglise et rue de la Forêt, ainsi que le chemin de la " Vieille Eau ". L'O.N.F. est d'accord pour une coupe exceptionnelle dans la parcelle 7.

Le Conseil décide de participer avec Thiaville à l'étude du projet d'assainissement du secteur de Fagnoux.

Le prix du m³ d'eau passé de 0,80 à 1 F.

Monsieur MANSUY a reçu à Nancy la Croix du Combattant.

Il n'existe plus de risque de saturnisme provoqué par l'eau du robinet selon les dernières analyses.

VII.- PROCHAINES MANIFESTATIONS.

- 15 mars : concours de belote au Foyer Rural de Lachapelle
- 16 mars : réunion de secteur 3ème Age au Club de l'Amitié
- 28 mars : bal de la Mi-Carême organisé par ~~l'Association Familiale~~ le Foyer Rural

VIII.- COUPURE DE COURANT.

Le 24 Janvier 1981 vers 16 h 35, une grande partie des habitants a été brutalement privée d'électricité. Cette coupure était due à la chute d'un arbre provoquée par des bûcherons derrière l'étang de Monsieur Pezzoli, au Pré de la Scie. Un câble de distribution était sectionné et un poteau en béton était plié en deux à la partie supérieure. E.D.F. a mis en oeuvre des moyens importants dans des conditions de travail difficiles et ses techniciens ont travaillé fort tard dans la nuit afin que le courant soit rétabli.

IX.- DON DU SANG.

Le mardi 10 Février à Baccarat, l'Association des Donneurs de Sang organisait son Assemblée Générale. Monsieur Jean COLIN, 1er Adjoint, représentait le Maire empêché. Un diplôme avec Médaille d'Argent a été remis à Madame Bernadette CLAIR, rue des Vosges et à Madame Suzanne MATHIEU, rue de la Libération.

Toutes nos félicitations à ces deux récipiendaires.

X.- CHAMBRE D'AGRICULTURE.

L'avis concernant la révision des listes électorales pour les élections de 1982 des membres de la Chambre d'Agriculture peut être consulté en Mairie par les personnes intéressées.

Les électeurs désirant se faire inscrire sont invités à se présenter en Mairie avant le 15 Mars 1981.

XI.- CHAMBRES D'HOTES EN MILIEU RURAL.

Il s'agit de chambres aménagées avec un confort minimum et qui sont mises à la disposition des touristes de passage pour une ou plusieurs nuits (contre paiement d'une location) dans des fermes, maisons, dépendances, etc... appartenant à des agriculteurs ou assimilés. Les frais d'aménagement de ces chambres peuvent être subventionnés jusqu'à 50 % par la Direction Départementale de l'Agriculture et le Conseil Général.

Ce type d'accueil permet, pour un investissement relativement faible, d'assurer un revenu complémentaire aux propriétaires.

Renseignements: Fédération Nationale des Gîtes de France,
34, rue Godot de Mauroy, 75009 PARIS.

XII.- DON.

Un don de 15 F a été fait au B.A.S. par Monsieur Demange. Nous le remercions.

Ces mesures sont prises pour éviter des locations de complaisance qui conduiraient très rapidement (eu égard à notre situation géographique par rapport à certaines localités et au prix demandé) à une utilisation intensive des locaux par des personnes extérieures à la commune. Une telle situation défavoriserait les habitants qui auraient alors des difficultés pour louer la salle, celle-ci se trouvant presque toujours attribuée à d'autres.

Enfin, le bâtiment abrite deux appartements et il importe d'assurer un minimum de quiétude légitime aux locataires.

III.- CARTES NATIONALES D'IDENTITE.

La Sous-Préfecture informe la population qu'il est recommandé de faire procéder au renouvellement des cartes arrivées à échéance sans attendre la période des vacances, époque où les délais de confection sont plus longs en raison du volume plus important de dossiers à traiter.

Par ailleurs, la mise en service des cartes nouveau modèle sous plastique inviolable interviendra en 1981 pour la Meurthe-et-Moselle, mais à une date qui ne peut être encore précisée.

IV.- FETE PATRONALE. (copie du texte intégral de l'Arrêté Municipal).

Le Maire de la Commune de THIAVILLE-sur-Meurthe,
- Vu l'article 97, 3ème du Code de l'Administration Communale,
- Vu l'article R 28, 15ème du Code Pénal,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents à l'occasion de la fête patronale,

A R R E T E :

Article I.- Les forains, entrepreneurs de manèges, baltiers, etc... ne pourront s'établir sur la voie publique qu'en vertu d'une autorisation du Maire.

Article II.- Les forains, entrepreneurs de manèges, baltiers, etc... devront obligatoirement s'installer sur les emplacements qui leur auront été spécialement assignés. Ils devront laisser libres les accès aux propriétés et aux garages des riverains. L'accès aux fontaines sera également préservé. Ils devront veiller enfin à ce que leur matériel, caravanes, câblerie et autres objets qui leur appartiennent soient correctement signalés ou rangés afin que la circulation des piétons, cyclistes, automobiles s'effectue dans de bonnes conditions de sécurité.

Article III.- Les forains, entrepreneurs de manèges, baltiers, etc... devront nettoyer l'emplacement qui leur a été affecté et le restituer dans le même état de propreté qu'au moment où ils en ont pris possession.

Article IV.- Sous la responsabilité de l'autorité municipale, le garde-champêtre est chargé de l'affectation des emplacements.

Article V.- Pendant toute la durée de la présence des forains, entrepreneurs de manèges, baltiers, etc..., la rue de l'Eglise sera interdite à la circulation sauf pour les riverains, les cyclistes et piétons.

La circulation se fera par la rue des Vosges qui sera provisoirement rétablie en double sens de circulation à cette occasion.

Article VI.- Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article VII.- Le garde-champêtre et la Gendarmerie sont chargés de l'application du présent arrêté.

A THIAVILLE/Meurthe, le 20 Janvier 1981

Le Maire,

Michel JACQUEL.

Vu, LUNEVILLE le 23 Janvier 1981

Le Sous-Préfet,

Georges MANGEOT.

XIII.- CROIX - ROUGE.

Elle a inauguré son nouveau local rénové à Raon - l'Etape. Monsieur Jacques SOUVAY représentait le Maire de Thiaville lors de cette inauguration au cours de laquelle le diplôme de réanimation et le certificat de spécialité du Brevet National du Secourisme ont été remis à

- Monsieur Vittoré PETTOVEL, futur habitant de Thiaville, lotissement " Les Hayottes ",
- Monsieur Jean-Claude TANGUY et son fils Jean-Philippe, nos deux sympathiques garagistes.

Toutes nos félicitations à ces trois récipiendaires.

XIV.- LA VIE DU VILLAGE.

Décès: Monsieur Salomon PETTOVEL, demeurant à Fagnoux, est décédé à Thiaville le 21 Février 1981 dans sa 61^{ème} année.

Nous présentons à sa veuve, ses enfants et sa famille toutes nos condoléances.

XV.- CE QU'IL FAUT SAVOIR ... SUR LES USOIRS.

Les usoirs sont les bandes de terrain, plus ou moins larges, appartenant au Domaine Public, situées entre les maisons et la rue. Les usoirs sont imprescriptibles.

Depuis des temps immémoriaux, les communes tolèrent au profit des riverains l'encombrement temporaire des usoirs à la condition qu'il n'apporte pas de gêne à la circulation, au passage, à l'hygiène.

L'Administration de l'Equipement (Ponts et Chaussées) est en droit d'interdire les encombrements qui gêneraient la circulation ou la viabilité sur une route dépendant de leur surveillance.

Les Maires sont en droit d'autoriser, à titre strictement précaire, et dans un but d'embellissement, les riverains à y aménager des jardinets. A l'inverse, les Maires peuvent s'opposer à la création des dits jardinets ou à tout autre utilisation des usoirs.

Il arrive parfois qu'une partie du terrain située devant une maison appartienne au propriétaire de cette maison. Il suffit alors de se reporter au cadastre pour s'en rendre compte et éviter que cette parcelle soit confondue avec les usoirs.

XVI.- ECOLE.

Suite à la consultation réalisée auprès des parents des élèves des Cours Élémentaires et Moyens et donnant une réponse avec réserve et toutes les autres favorables, l'organisation et le fonctionnement actuels de la classe avec la sortie piscine sont maintenus.

M. J.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- FOYER RURAL.

- L'Assemblée Générale du Foyer Rural aura lieu le 8 Mars 1981 à 10 heures, salle du Foyer Rural. Tous les adhérents y sont cordialement invités.

- TENNIS DE TABLE: Pascale BERNARD quitte son poste de responsable adjoint du groupe pour raisons personnelles. Nous la remercions tous pour le dévouement et le sérieux qu'elle a montrés dans sa tâche. Elle est remplacée par Eric CHOJNACKI assisté de Véronique DEMANGE. Merci de leur volonté de faire prospérer cette activité.

Faisons le point avant la reprise du championnat.

L'Equipe Honneur se défend assez bien mais a eu de gros problèmes de déplacements (deux forfaits faute de véhicule).

L'Equipe Espoirs n'a pas encore su s'imposer. Souhaitons leur plus de réussite pour les matchs retours.

Les jeunes et très jeunes progressent. Leur assiduité montre qu'ils prennent goût à ce sport.

C. G.

- FOOTBALL: Actuellement notre équipe, engagée en 3^{ème} série de Ligue de Lorraine de Football est classée 4^{ème} au championnat. Soyez nombreux à venir l'encourager sur le terrain!

.../...

Gymnastique féminine: Le 10 février, Mademoiselle Sophie SOLINSKI a subi avec succès les épreuves du 1er degré de Culture Physique et de Yoga. Félicitations.

II.- ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES.

J . S .

L'Association de Parents d'Elèves de THIAVILLE - LACHAPELLE vient d'être créée. Elle est ouverte à toutes les personnes habitant une de ces deux communes et ayant un ou plusieurs enfants scolarisés, jusqu'au C.M.2 inclus, dans n'importe quelle école, publique ou privée.

Une réunion d'information (éventuels problèmes de scolarité et création d'activités) se déroulera le vendredi 13 mars 1981 à 17 h 45 à l'annexe du foyer rural de THIAVILLE. Cette réunion sera suivie de l'adhésion des personnes intéressées puis de la première Assemblée Générale.

C . G .

III.- ASSOCIATION FAMILIALE.

- Club de l'Amitié: Suite à l'article paru dans " Entre - Nous " de Janvier, il est précisé ce qui suit en ce qui concerne la Réunion de Secteur du lundi 16 Mars prochain, à Thiaville, dans les locaux de l'Annexe du Foyer Rural où nous recevrons les Responsables des 19 clubs du regroupement de Lunéville pour une séance de travail:

Sur proposition de La F.D.A.F.R. Commission Club Joie de Vivre, l'ordre du jour sera le suivant:

- bilan 1980, congrès du 22 Mai;
- orientation saison 1981 - 82;
- organisation interne sur le plan fédéral.

Cette réunion de travail où seuls participeront les Responsables des Clubs, sera suivie d'un vin d'honneur et d'un copieux repas qui sera servi au Foyer Rural à nos visiteurs, auxquels se joindront à partir de 12 h 30 les adhérents du Club de l'Amitié de THIAVILLE - LACHAPELLE. Espérons qu'ils seront nombreux à bien vouloir participer à cet après-midi de détente.

Les frais de participation au repas sont fixés à 40 F maximum. Retenez votre inscription dès que possible.

A . B .

IV.- LE COIN DES ECOLIERS.

Le cheval sauvage.

Il était une fois un cheval sauvage qui vivait dans une grande forêt. Ce cheval, tous les animaux de la forêt disaient qu'il n'était pas comme les autres. Et pourtant c'était le contraire. Un jour, le cheval sauvage s'amusa à sauter par-dessus les branches assez hautes. Il tomba, car il s'était accroché les pattes de derrière. Le roi des animaux, le lion, l'aida et le soigna. Le cheval fut bien content mais ne savait comment le remercier. Un jour, le lion fut pris dans des filets. Le cheval aidé d'un rat, tira, déchira les mailles. Le lion remercia le cheval et le rat. Le rat rentra chez lui tout heureux. Le cheval de même. Et le lion, lui, raconta ce qui s'était passé à sa femme et à ses enfants.

Cette famille était heureuse.

Delphine, CM2.

Ce matin, quand je déjeunais, une souris a traversé la cuisine. J'ai crié. Alors, maman m'a dit: " n'aie pas peur, ça ne mord pas, elle ne va pas te manger ". La souris s'est sauvée dans un trou. Je me suis dit qu'elle était sûrement à la cave parce que dehors il fait trop froid.

Estelle.

Sur le chemin de l'école.

Tous les jours je pars à l'école à pied. Je dis au revoir à maman. Sur le chemin de l'école, je rencontre des enfants qui vont à la même école que moi. Je rencontre aussi toujours les mêmes mamans qui conduisent leurs enfants, et les mêmes personnes qui vont à la boulangerie.

Audrey, CE 1.